

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9382 Société : KAN

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : ABOUTABDÉ HASSAN

Date de naissance : 15-6-69

Adresse : H 101 WFTL mif Dunes

Tél. : ..... Total des frais engagés : ..... Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 25/05/2022

Nom et prénom du malade : BAHRI KHADIJA Age: .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à DR. ELBAKKAL RACH en Ophthalmologie à Lotissement Nabiha Makhlouf N° 22-03-111.

Signature de l'adhérent(e) : BAHRI KHADIJA Le : 25/05/2022

*(Handwritten signature over the date)*

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Recépage des Actes
10/5/22	CS		200,00 DH	Dr. ELBAKKAL Médecin Spécialisé en Ophtalmologie Assessment Nabil Alblanca - Tel: 05 22 00

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL OUMAR 244 lotissement el wafa Dercua Signature	20/11/2022	25130

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

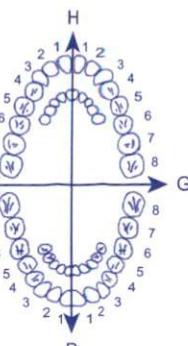
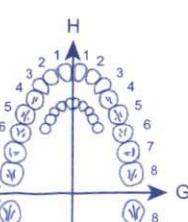
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<i>Espace optique Praticien optométriste Sidi Oumalou - Casablanca 020.00.40.00 / 06.61.55.50</i>	30/05/2022					1800,-

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 B 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# فضاء البصريات

## Espace Optique

Sidi othman Bloc 57 N°98 CASABLANCA

Tél.: 06 3000 6000 / 06 6185 0749

عنوان بلوك 57 رقم 98 - الدار البيضاء

Date :

30/05/2022

Client :

V.Loin

Mme ZAHRA KHAIJJA  
L'Infini Bleu

	SPH	CYL	AXE
OD	+1,50	-0,50	10°
OG	+1,50		

Prix  
500  
500,

V.Pres .....

	SPH / ADD	CYL	AXE
OD			
OG			

Espace optique  
opticien optométriste  
Sidi Othman Bloc 57 N°98  
Casablanca  
06 3000 6000 / 06 6185 0749

MONTURE

10.270,-

800

VERRES

L'Infini Bleu

1000

Total

1800

Arrêtez la présente facture à la somme de

Cent mille huit cent

RC : 401396 - PATENTE : 37208888  
IF : 14412518 - ICE : 000544034000083

2.595,-

**Dr. RACHA ELBAKKAL**

Ophthalmologist

Diplomé des Facultés de  
Médecine - Casablanca

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diabète - Glaucoma - Laser -  
Lentilles de Contact



**الدكتورة رشا البقال**

طبي و جراحة العيون

حاصلة على شهادة بكلية الطب  
الدار البيضاء

[جراحة العيال البصري، (الجلالة)]

القرنية المخروطية

تصحيح البصر بالليزر

زراعة العدسات

أمراض الشبكية

## ORDONNANCE

24 mai 2022

Mme BAHRI KHADIJA

Monture + verres correcteurs

Organiques Filtre anti-lumière bleue

OD = + 1.50 (- 0.50 à 10°)

OG = + 1.50

L'espace optique  
opticien optométriste  
Sidi Othmane Bloc 57 N° 98  
Casablanca  
06.30.00.00.00 / 06.44.85.37

تجزئة نبيلة مخلوف رقم 334، الطابق الثاني - N°2

Tél: +212 0522 03 11 11 / Email: rachaelbakkal@gmail.com



## ORDONNANCE

24 mai 2022

Mme BAHRI KHADIJA

ZALERG COLLYRE

1 goutte 2 fois par jour, dans les deux yeux pendant 2 Mois

CHIBROCADRON C

1 goutte 3 fois par jour, dans les deux yeux pendant 1

THEALOSE

1 goutte 3 fois par jour et à la demande, dans les de  
Mois

